

## **Au conseil communal de Grandson**

### **Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis n° 566/15 relatif à la demande de crédit pour entreprendre les travaux de transformations et réaménagements des collèges du Jura**

La commission, composée de Madame Evelyn Perrinjaquet et de Messieurs Michel Emmel, Fabian Gasser, Nicolas Perrin, et Laurent Tièche, rapporteur, s'est réunie le mardi 23 septembre à 20 h en présence de Monsieur Pierre Porchet, délégué municipal, et de Monsieur François Payot, syndic.

Nous avons d'abord pris connaissance des explications complémentaires apportées par Messieurs Pierre Porchet et François Payot et également des plans provisoires réalisés par le bureau d'architecture Philippe Gilliéron à Yverdon-les-Bains.

Pour répondre au besoin de l'ASIGE concernant l'accueil des élèves du secondaire de l'arrondissement, des premières études avaient démontré que la construction d'un troisième collège sur le site des collèges du Jura ne permettrait pas d'atteindre le nombre de classes nécessaires pour ces élèves.

Suite à l'acquisition des terrains de Borné-Nau et à la construction de nouveaux collèges, ainsi que par la présence des transports scolaires sur ce secteur, il est devenu évident de transférer les élèves des classes 9H à 11H de l'arrondissement sur le secteur de Borné-Nau, et les élèves de 1H à 8H de la commune sur le secteur des collèges du Jura.

Pour l'accueil des élèves du primaire sur le secteur des collèges du Jura, la commune de Grandson doit entreprendre rapidement la transformation des classes du collège côté lac, afin de les adapter aux normes scolaires actuelles dictées par le canton (exemple : surfaces de travail et de rangements, locaux sanitaires, salle d'entretien, classes d'appui, etc.).

Malgré les travaux d'entretien courants effectués au cours des années, il sera indispensable d'entreprendre des travaux importants dans le collège, notamment de modifier les locaux sanitaires afin de permettre aux enseignants de bénéficier de toilettes séparées de celle des élèves. Ces travaux prévoient aussi le remplacement des anciennes conduites d'eau froide et d'écoulement sur toute la hauteur du bâtiment et l'ajout d'une conduite d'eau chaude pour la réalisation de bassins de lavage du matériel scolaire dans les étages (pinceaux, pots, matériels de bricolages, etc.).

L'accès au collège doit être garanti pour les personnes à mobilité réduite, par la réalisation d'un ascenseur au centre de la cage d'escalier. Ceci augmentera d'ailleurs la sécurité de cette dernière.

De plus, il est important de fournir aux spécialistes PPLS des locaux adaptés à leur travail : lieux de consultation et salle de psychomotricité regroupés dans un même endroit améliorera la synergie dans leur tâches. Notamment, l'ancien appartement du concierge étant libre et ayant un accès direct depuis l'extérieur, ceci permettrait aux spécialistes de recevoir les familles après la fermeture du collège. Ces locaux semblent bien tout à fait indiqués et les travaux prévus répondent justement à ces besoins.

Enfin, la création d'une bibliothèque scolaire, gérée par un responsable, permettra aux élèves d'avoir un lieu d'étude et de recherche d'information adapté et les habitants de la région de Grandson pourront également bénéficier de cette infrastructure.

Lors de ces travaux, l'amélioration thermique de l'enveloppe d'une partie du bâtiment pourra être réalisée, ainsi que le remplacement des fenêtres qui ne l'ont pas encore été lors de la première étape de remplacement des fenêtres. Ceci permettra à la commune de réaliser des économies d'énergie supplémentaires.

Les divers travaux dont il est question seront réalisés par étapes : en effet, certains travaux dépendront de l'avancement de ceux des collèges et salle de gymnastique de Borné-Nau.

Ces diverses étapes décrites dans le préavis permettront de répartir la charge financière sur une période de 4 à 5 ans. Cependant la municipalité désire mettre à l'enquête publique la totalité des travaux nécessaires. L'étude s'est donc portée sur l'entier des points concernés et a prévu les divers aspects normatifs, scolaires, protection incendie, énergétique, etc. du projet.

C'est pour cette raison que la municipalité demande au conseil de lui octroyer une enveloppe financière globale de Fr 2'400'000.-

La commission dans son ensemble est convaincue de la nécessité d'entreprendre les transformations et réaménagements des locaux des collèges du Jura, et c'est à l'unanimité des membres de la commission que nous demandons au conseil communal de Grandson de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article premier- La municipalité est autorisée à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal n° 566/15.

Article 2- Un crédit de Fr 2'400'000.- lui est accordé à cette effet.

Article 3- La dépense nette sera portée au compte « dépenses d'investissements » et amortie en 30 ans.

Article 4- La municipalité est autorisée à contracter un emprunt de Fr. 2'000'000.- auprès de l'établissement de son choix.

Article 5- La municipalité est autorisée à effectuer un prélèvement de Fr. 400'000.- sur le compte réserve d'immeubles n° 9282.03.

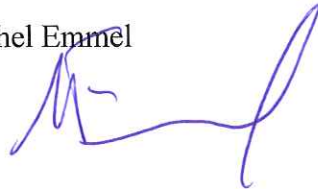
Grandson, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Les membres de la commission :

Evelyne Perrinjaquet



Michel Emmel



Fabian Gasser



Nicolas Perrin



Laurent Tièche, rapporteur

